



## Avis d'ouverture

Les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et des Landes organisent, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2019,

### LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET LE 3<sup>ème</sup> CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL (CATEGORIE B)

#### CONDITIONS D'ACCES

**Concours externe** : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

**Concours interne** : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2<sup>ème</sup> de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

**3<sup>ème</sup> concours** : ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

| CDG ORGANISATEURS  | POSTES  |         |                           | LIEUX DES EPREUVES  |
|--|---------|---------|---------------------------|---|
|  | Externe | Interne | 3 <sup>ème</sup> concours |   |
| <b>CDG de la Charente-Maritime</b><br>85 boulevard de la République<br>CS 50002<br>17076 LA ROCHELLE CEDEX 9<br>Tél. 05 46 27 47 00 - www.cdg17.fr             | 68      | 75      | 7                         | Plusieurs sites<br>du ressort territorial coordonné   |
| <b>CDG des Landes</b><br>Maison des Communes<br>175 place de la Caserne Bosquet - BP 30069<br>40002 MONT DE MARSAN CEDEX<br>Tél. 05 58 85 80 00 - www.cdg40.fr | 68      | 75      | 7                         | Bordeaux ou ses environs<br>Agen ou ses environs<br>Morcenx et Mont de Marsan<br>ou ses environs<br>Agglomération paloise |

| DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET | DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION | DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS | EPREUVES ECRITES     |
|--|---|-----------------------------------|----------------------|
| Mardi 12 février 2019                                      | Mercredi 20 mars 2019                             | Jeudi 28 mars 2019                | Jeudi 3 octobre 2019 |

**Attention :** les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG choisi, selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).